

## Procès-verbal de l'assemblée générale

Le 30 avril 2015, à 11 heures, auprès du siège administratif sis à Pieve d'Alpago, via dell'Industria n° 5, l'assemblée générale ordinaire de la Société s'est tenue sur première convocation, par avis de convocation publié sur le site de la Société à l'adresse suivante : [www.fedongroup.com](http://www.fedongroup.com) (section « Relation avec les investisseurs Corporate Governance, Assemblée Générale »), par extrait, sur le quotidien « la Repubblica » en date du 25 mars 2015, et avec l'avis n° 1500711 publié sur Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » n° 36 du 25 mars 2015, afin de délibérer sur le suivant :

### Ordre du jour

1. États financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ; rapport de gestion des administrateurs ; rapport du collège des commissaires aux comptes ; rapport du cabinet d'audit sur les états financiers clos au 31 décembre 2014. Délibérations y relatives et subséquentes.
2. Présentation des états financiers consolidés du Groupe Fedon au 31 décembre 2014 et des rapports y afférents.
3. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et proposition de dividende. Délibérations y relatives et subséquentes.
4. Rapport sur la rémunération en vertu de l'article 123ter du décret-loi n° 58/98. Délibérations y relatives et subséquentes.

À l'endroit et à l'heure indiqués, sont présents :

Callisto Fedon	Président du conseil d'administration
Italo Fedon	Administrateur
Piergiorgio Fedon	Administrateur
Angelo Da Col	Administrateur
Stefania Fullin	Administrateur
Franco Andreetta	Administrateur
Flora Fedon	Administrateur
Pio Paolo Benvegnù	Président du collège des commissaires aux comptes
Monica Lacedelli	Commissaire aux comptes

Absent justifié Commissaire aux comptes Paniz Maurizio.

Ainsi que 17 actionnaires, présents ou représentés par procuration, représentant 1.620.929 actions sur les 1.900.000 actions composant la totalité du capital social, soit **85,31 %**.

Monsieur Maurizio Schiavo, directeur général de la Société, est également présent.

Conformément aux statuts, Monsieur Callisto Fedon, président du conseil d'administration, assure la présidence de l'assemblée.

Le président, avec l'accord des participants, en renonçant à la nomination de scrutateurs, demande à Madame Caterina De Bernardo, qui accepte, d'assurer la fonction de secrétaire.

À ce jour, le capital social souscrit et libéré s'élève à 4.902.000,00 euros (quatre millions neuf cent deux mille virgule zéro zéro) et se compose de 1.900.000 (un million neuf cent mille) actions ordinaires d'un montant nominal de 2,58 euros (deux virgule cinquante-huit) chacune.

Toujours à ce jour, la Société possède 24.838 actions propres, équivalant à 1,30 % du capital social.

Ensuite, le président communique et donne acte que l'existence d'accords parastatutaires ou d'accords visés par l'article 122 du décret-loi modifié et complété n° 58/98 n'est pas établie.

---

GIORGIO FEDON & FIGLI S.P.A.

Sise à DOMEGGE DI CADORE (BL) FR.VALLESELLA - VIA DELL'OCCHIALE 11,

Siège administratif et opérationnel Via dell'Industria, n° 5/9 - 32010 Pieve d'Alpago (BL)

Immatriculation fiscale et TVA n° 00193820255

Inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Belluno sous le n° 00193820255 - Capital social Euro 4.902.000, entièrement libéré

## Assemblée générale des actionnaires

---

Le président invite donc les actionnaires présents à communiquer l'existence éventuelle d'accords parastatutaires en vertu de l'art. 122 du décret-loi n° 58/98. Personne ne prend la parole.

Le président constate que les participants ont veillé à prouver leur légitimité à participer à l'assemblée tel que prévu par les réglementations en vigueur et que le quorum constitutif prévu pour l'assemblée ordinaire sur première convocation a été atteint, puisque les actionnaires, présents ou représentés par procuration, représentent au moins la moitié du capital social.

Donc, puisque les formalités de convocation et de communication ont été respectées, que le quorum prévu par la réglementation en vigueur a été atteint et que le bureau du président a donc pu être constitué, le président fait constater que l'assemblée est valable sur première convocation en présence du conseil d'administration, du collège des commissaires aux comptes et de 85,31 % du capital social en raison des actionnaires présents et/ou représentés par procurations qui sont enregistrées dans les actes de la Société, tels que mentionnés à l'annexe « A ».

Avant de procéder à l'examen des différents points à l'ordre du jour, il fournit certaines informations quant aux modalités de déroulement de l'assemblée.

Le président informe les participants que les documents relatifs aux points à l'ordre du jour de la présente séance, conformément aux réglementations en vigueur, ont été mis à la disposition du public auprès du siège administratif de la Société et publiés sur le site Internet de la Société [www.fedongroup.com](http://www.fedongroup.com) (section « Relation avec les investisseurs, Corporate Governance, Assemblée Générale »).

Le président passe ensuite à la discussion du premier et du deuxième point à l'ordre du jour.

Le président donne lecture des états financiers, de l'annexe aux états financiers de l'exercice et aux états financiers consolidés du Groupe clos au 31/12/2014 ci-joints.

Le président précise que les états financiers consolidés du Groupe, bien que ne nécessitant pas l'approbation de l'assemblée, constituent un complément d'informations fourni avec les états financiers de l'exercice de Giorgio Fedon & Figli S.p.A. au 31/12/2014.

Le président lit les rapports de gestion sur les états financiers de l'exercice et les états financiers consolidés au 31/12/2014 ci-joints.

Le président lit ensuite les rapports du cabinet d'audit sur les états financiers de l'exercice et les états financiers consolidés au 31/12/2014 ci-joints.

Le président donne ensuite la parole au président du collège des commissaires aux comptes, Monsieur Paolo Benvegnù, qui donne lecture des rapports du collège des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice et sur les états financiers consolidés au 31/12/2014 ci-joints.

Le président ouvre ainsi le débat sur les états financiers en question en vue de leur approbation.

Il s'ensuit un bref débat durant lequel le président répond aux différentes questions qui lui sont posées quant à certains postes figurant dans les documents présentés et informe les participants de l'évolution des premiers mois de 2015.

Au terme des différentes interventions, le président soumet au vote les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2014 et invite les actionnaires à passer au vote à main levée.

L'assemblée, après avoir pris acte du rapport de gestion des administrateurs, du rapport du collège des commissaires aux comptes, du rapport du cabinet d'audit, des états financiers consolidés du Groupe, et après avoir examiné les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2014, à l'unanimité,

### **délibère**

l'approbation des états financiers de l'exercice au 31 décembre 2014, constitués du tableau du bilan, du tableau du compte de résultat, de l'état des variations des capitaux propres, de l'état des flux de trésorerie et de l'annexe aux états financiers, qui laissent apparaître un bénéfice net de 10.572,00 euros, tels que présentés par le conseil d'administration, dans leur ensemble et pour chaque poste, avec les affectations proposées, ainsi que l'approbation du rapport de gestion des administrateurs y relatif.

---

GIORGIO FEDON & FIGLI S.P.A.

Sise à DOMEGGE DI CADORE (BL) FR.VALLESELLA - VIA DELL'OCCHIALE 11,

Siège administratif et opérationnel Via dell'Industria, n° 5/9 - 32010 Pieve d'Alpago (BL)

Immatriculation fiscale et TVA n° 00193820255

Inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Belluno sous le n° 00193820255 - Capital social Euro 4.902.000, entièrement libéré

## Assemblée générale des actionnaires

---

Le président procède ensuite à la lecture du troisième point à l'ordre du jour « Affectation du résultat de l'exercice 2014 et proposition du dividende. Délibérations y relatives et subséquentes », en référence auquel le rapport des administrateurs soumet à l'assemblée la proposition de délibération suivante :

Au bénéfice reporté	10.572,00 euros
Total bénéfice net de	10.572,00 euros

Propose enfin la distribution du dividende de 0,30 euro par action en utilisant la réserve « Report à nouveau » d'un montant de 562.548,60 euros.

Le président soumet la proposition au vote et invite les actionnaires à s'exprimer sur le sujet.

L'assemblée, à main levée et à l'unanimité,

### **délibère**

l'affectation du résultat de l'exercice 2014, équivalant à 10.572,00 euros, comme suit :

Au bénéfice reporté	10.572,00 euros
---------------------	-----------------

De distribuer un dividende de 0,30 euro par action en utilisant la réserve « Report à nouveau » d'un montant de 562.548,60 euros.

L'assemblée délibère également que le détachement du coupon n° 9 aura lieu le 20 juillet 2015, date d'autorisation au paiement (record date) 21 juillet 2015 et sera mis en paiement 22 juillet 2015.

À ce stade, le président passe à la discussion du quatrième point à l'ordre du jour et donne lecture du rapport correspondant en expliquant que le conseil d'administration a approuvé, en date du 13 mars 2015, en vertu des dispositions du droit en vigueur, le Rapport sur la rémunération rédigé conformément à l'art. 123ter du décret-loi n° 58 du 24 février 1998 et conformément à l'art. 84quater du Règlement des émetteurs adopté par la Consob par délibération n° 11971 du 14 mai 1999 (ci-après, le « Rapport »), qui a été mis à la disposition du public en date du 8 avril 2015.

Conformément aux sources de droit susmentionnées, le Rapport sur la rémunération se subdivise en deux sections.

La Section I, intitulée « Politique de rémunération », illustre la Politique de rémunération de Giorgio Fedon & Figli S.p.A., pour l'exercice 2015, en matière de rémunération des membres des organes d'administration et de contrôle, et des dirigeants avec des responsabilités stratégiques. Elle présente également les procédures utilisées pour l'adoption et l'exécution de ladite Politique.

La Section II, intitulée « Rémunérations 2014 », relative aux sujets susmentionnés, présente tous les postes qui composent la rémunération desdits sujets et illustre de façon détaillée les rémunérations versées auxdits sujets au cours de l'exercice 2014.

En particulier, la Section I dudit Rapport sur la rémunération est soumise à l'examen des actionnaires, dans lequel sont définis les principes et les directives générales auxquels le conseil d'administration se conforme en vue de fixer la rémunération attribuée aux membres du conseil d'administration, et en particulier aux administrateurs investis de fonctions particulières, aux membres des comités et aux dirigeants avec des responsabilités stratégiques.

La Politique de rémunération est le résultat d'un processus linéaire et cohérent dans lequel le conseil d'administration de la Société joue un rôle central.

Pour les contenus spécifiques du Rapport sur la rémunération et, plus particulièrement, de la Section I, nous vous invitons à consulter le document disponible sur le site Internet de la Société [www.fedongroup.com](http://www.fedongroup.com), dans la section « Relation avec les investisseurs, Corporate Governance ».

Ceci étant exposé, le président soumet donc la Section I du Rapport sur la rémunération au vote de l'assemblée.

Après avoir pris acte du Rapport sur la rémunération, l'assemblée, à main levée et à l'unanimité,

**délibère**

l'approbation de la Section I du Rapport sur la rémunération en vertu de l'art.123ter du décret-loi n° 58/98.

Après avoir épuisé tous les points à l'ordre du jour, et personne n'ayant plus demandé à prendre la parole, le président déclare la séance levée à 12,30 heures, après la rédaction, la lecture et l'approbation du présent procès-verbal.

La Secrétaire  
(De Bernardo Caterina)

Le Président  
(Fedon Callisto)

Assemblée générale des actionnaires

ANNEXE « A » :

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 AVRIL 2015 à 11 heures

Prénom	Nom	Actions	Votes	%	Présent	%	Procuration	%	TOTAL	%
SYLT S.A.		190.000	190.000	10,00%			190.000	10,00%	représentée par	Fedon Silvia
Piergiorgio	Fedon	56.854	56.854	2,99%	56.854	2,99%				
Donatella	Pesce	45.000	45.000	2,37%			45.000	2,37%	représentée par	Fedon Silvia
Silvia	Fedon	10.013	10.013	0,53%	10.013	0,53%				
CL & GP srl		514.507	514.507	27,08%	514.507	27,08%				
Italo	Fedon	155.594	155.594	8,19%	142.394	7,49%				
Laura	Corte Metto	133.380	133.380	7,02%			133.380	7,02%	représentée par	Fedon Lucio
Angelo	Da Col	47.745	47.745	2,51%	47.745	2,51%				
Silvia	Da Col	47.346	47.346	2,49%						
Enrico	Cian	20.000	Usufruit	1,05%						
Roberto	Cian	20.000	Usufruit	1,05%						
Maria Pia	Cian	20.000	Usufruit	1,05%						
Paola	Cian	20.000	Usufruit	1,05%						
Francesca	Fedon	47.306	47.306	2,49%	47.306	2,49%				
Francesca	Fedon	Usufruit	80.000		80.000	4,21%				
Gabriella	Fedon	16.598	16.598	0,87%						
Flora	Fedon	108.238	108.238	5,70%	108.238	5,70%				
Rossella	Fedon	108.237	108.237	5,70%	108.237	5,70%				
Roberto	Fedon	108.283	108.283	5,70%	108.283	5,70%				
Giovanni	Fedon	6.220	6.220	0,33%	6.220	0,33%				
Lucio	Fedon	5.420	5.420	0,29%	5.420	0,29%				
Marianna	Fedon	6.492	6.492	0,34%			6.492	0,34%	représentée par	Fedon Silvia
Giorgio	Fedon	4.195	4.195	0,22%			4.195	0,22%	représentée par	Fedon Francesca
Pietro	Fedon	4.245	4.245	0,22%			4.245	0,22%	représentée par	Fedon Francesca
Pio Paolo	Benvegnù	2.400	2.400	0,13%	2.400	0,13%				
<b>Total</b>		<b>1.698.073</b>	<b>1.698.073</b>	<b>100,00%</b>	<b>1.237.617</b>	<b>65,14%</b>	<b>383.312</b>	<b>20,17%</b>	<b>1.620.929</b>	<b>85,31%</b>

Capital social	1.900.000,00
----------------	--------------

Au total 17 actionnaires présents ou représentés par procuration pour 85,31% du capital social

GIORGIO FEDON & FIGLI S.P.A.

Sise à DOMEGGE DI CADORE (BL) FR.VALLESELLA - VIA DELL'OCCHIALE 11,

Siège administratif et opérationnel Via dell'Industria, n° 5/9 - 32010 Pieve d'Alpago (BL)

Immatriculation fiscale et TVA n° 00193820255

Inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Belluno sous le n° 00193820255 - Capital social Euro 4.902.000, entièrement libéré

**PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

Selon les données contenues dans le registre des actionnaires, complétées par les autres communications reçues conformément à la réglementation en vigueur, sur la base des attestations délivrées pour la présente assemblée et des autres informations disponibles, les actionnaires qui possèdent, directement et/ou indirectement, des participations supérieures à 2 % du capital social de la Société sont indiqués dans le tableau suivant.

**Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 AVRIL 2015 à 11 heures**

**PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

Prénom	Nom	Actions	Votes	%	Présent	%	Procuration	%	
	SYLT S.A.	190.000	190.000	10,00%			190.000	10,00%	représentée par Fedon Silvia
	Piergiorgio Fedon	56.854	56.854	2,99%	56.854	2,99%			
	Donatella Pesce	45.000	45.000	2,37%			45.000	2,37%	représentée par Fedon Silvia
	CL & GP srl	514.507	514.507	27,08%	514.507	27,08%			
	Italo Fedon	155.594	155.594	8,19%	155.594	8,19%			
	Laura Corte Metto	133.380	133.380	7,02%			133.380	7,02%	représentée par Fedon Lucio
(*)	Francesca Fedon	127.306	127.306	6,70%	127.306	6,70%			
	Flora Fedon	108.238	108.238	5,70%	108.238	5,70%			
	Rossella Fedon	108.237	108.237	5,70%	108.237	5,70%			
	Roberto Fedon	108.283	108.283	5,70%	108.283	5,70%			
	Angelo Da Col	47.745	47.745	2,51%	47.745	2,51%			
	Silvia Da Col Da Col	47.346	47.346	2,49%					
	<b>Total</b>	<b>1.642.490</b>	<b>1.642.490</b>	<b>86,45%</b>	<b>1.351.350</b>	<b>71,12%</b>	<b>559.988</b>	<b>29,47%</b>	

(\*) Francesca Fedon dont 80.000 en usufruit